

Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Guy Savary, du 19 avril 2000, intitulée: «Immeubles de la rue des Minoteries 1 à 7».

TEXTE DE LA QUESTION

Vu la dégradation rapide des façades du complexe immobilier précité, le Conseil administratif ne croit-il pas qu'il serait nécessaire d'inclure leur réfection dans le prochain plan d'investissements quadriennal?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a inscrit ce projet au 20^e programme financier quadriennal; une réalisation est en principe prévue en 2003. Ce projet fera l'objet d'une demande de crédit d'étude en automne 2001.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 29 août 2001.